

Votation populaire La prévoyance professionnelle obligatoire peut-elle encore être réformée?

Placements Comment les caisses de pensions investissent-elles?

Vraiment? Ou pourquoi les caisses de pensions pensent queer. **News** Informations et actualités.



Kaspar Hohler
Rédacteur en chef «Focus Prévoyance»

Nous n'avons pas de solution ...

... mais admirons le problème. J'ai lu cette citation récemment dans les toilettes d'un bar. Celui qui l'a écrite n'a certainement pas pensé à la prévoyance vieillesse à ce moment-là. Les problèmes de la LPP, dont la réforme fera l'objet d'un vote durant le deuxième semestre de l'année, sont, selon l'approche intellectuelle, d'une complexité enchanteresse ou dérangement. Au moyen de questions apparemment simples, comme le niveau du taux de conversion, nous nous retrouvons au cœur de la politique sociale via la technique d'assurance, des questions juridiques et des décisions d'investissement.

Dans le numéro actuel de «Focus Prévoyance», nous présentons les éléments essentiels de la réforme. Les placements de capitaux ne font certes pas directement partie de la réforme, mais il vaut la peine de jeter un coup d'œil sur les dix dernières années, afin de pouvoir mieux apprécier la situation.

La réforme de la LPP est-elle une bonne solution? C'est à vous de décider. Que vous répondiez par oui ou par non, nous pouvons en tout cas un peu admirer cette tentative de réforme.

Votation populaire

La prévoyance professionnelle obligatoire peut-elle encore être réformée?

Le Parlement a adopté à une nette majorité la réforme de la prévoyance professionnelle lors de la session de printemps 2023. Plusieurs syndicats, le PS et les Verts ont lancé un référendum qui a abouti. La population a donc le dernier mot en ce qui concerne la révision de la LPP.

La première révision de la LPP est entrée en vigueur entre 2004 et 2006 en trois étapes. Le premier train de mesures comprenait des dispositions relatives à la transparence et à la gestion paritaire. Le deuxième train de mesures englobait des dispositions visant à abaisser le taux de conversion LPP de 7.2 à 6.8 % en l'espace de dix ans et à réduire le seuil d'entrée et la déduction de coordination. Le troisième train de mesures portait sur des dispositions fiscales, telles que les notions d'adéquation, de collectivité et d'égalité de traitement, ainsi que la réglementation des rachats.

La population a massivement rejeté la baisse du taux de conversion LPP de 6.8 à 6.0 % lors de la votation du 7 mars 2010 (72.7 %). L'absence de mesures de compensation et le fait que la nouvelle baisse serait

intervenue alors que le taux de conversion LPP était encore en cours de réduction suite à la première révision de la LPP ont conduit à ce verdict sans appel.

Dans la Prévoyance vieillesse 2020, le 1^{er} et le 2^e pilier devaient être réformés simultanément. Le projet prévoyait de relever l'âge de la retraite des femmes à 65 ans dans l'AVS et la prévoyance professionnelle, de flexibiliser l'âge de la retraite dans les deux assurances, de renforcer l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA et d'abaisser le taux de conversion LPP de 6.8 à 6.4 %, avec des mesures de compensation pour maintenir le niveau des rentes. Les deux projets ont été rejetés lors de la votation populaire du 24 septembre 2017 (l'augmentation de la TVA a également échoué à la majorité des cantons, avec une majorité de non de 13 ½ contre 9 ½ cantons).



Othmar Baumann
lic. en droit

Points clés de la révision de la LPP (LPP 21)

Baisse du taux de conversion LPP et mesures de compensation

- Avec l'entrée en vigueur de la réforme, le taux de conversion LPP est abaissé de 6.8 à 6.0 %. Les 15 premières classes d'âge après l'entrée en vigueur de la réforme bénéficient des suppléments mensuels de rente suivants pour les avoirs de prévoyance jusqu'à 220 500 francs à vie:
 - les 5 premières cohortes: 200 francs
 - les 5 cohortes suivantes: 150 francs
 - les 5 dernières cohortes: 100 francs

Pour les avoirs de prévoyance compris entre 220 500 et 441 000 francs, le supplément mensuel est dégressif.

Le supplément de rente est versé à environ 50 % des assurés de la génération de transition, bien que seuls 15 % environ des assurés soient concernés par la réduction du taux de conversion LPP.

Simplification de l'échelle des bonifications de vieillesse LPP

Au lieu de l'échelle de bonifications de vieillesse LPP à quatre niveaux en vigueur (7/10/15/18 % du salaire LPP), une échelle à deux niveaux est désormais prévue:

- Age 25 à 44: 9 % du salaire LPP.
- Age 45 à 65 ans: 14 % du salaire LPP.

Abaissement du seuil d'entrée et de la déduction de coordination en fonction du salaire

Les mesures suivantes sont prévues pour améliorer la protection des petits revenus, des travailleurs à temps partiel et des travailleurs à employeurs multiples:

- Le seuil d'entrée est abaissé de 22 050 francs actuellement à 19 845 francs.
- La déduction de coordination correspond désormais à 20 % du salaire AVS. Actuellement, un montant fixe de 25 725 francs est déduit du salaire à titre de montant de coordination, indépendamment du taux d'occupation.

Analyse et évaluation de la révision de la LPP (LPP 21)

Éléments positifs

- La baisse du taux de conversion LPP réduit à long terme la redistribution indésirable des personnes actives vers les bénéficiaires de rentes.
- Les paiements compensatoires garantissent le niveau global des prestations.
- L'épargne, en particulier pour les plus jeunes, est renforcée.
- Les personnes âgées deviennent plus attractives sur le marché du travail grâce à l'échelle plus plate des bonifications de vieillesse.
- Les personnes qui perçoivent un petit revenu, qui travaillent à temps partiel ou qui ont plusieurs emplois sont mieux couvertes par le 2^e pilier. Cela concerne principalement les femmes.

Points critiques

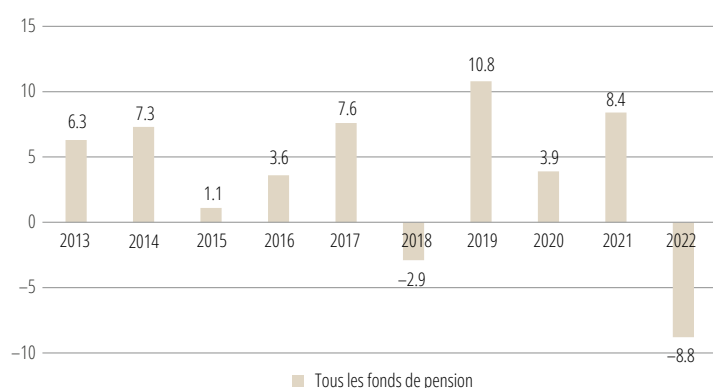
- Comme ce sont principalement les assurés des institutions de prévoyance LPP minimales et proches de la LPP qui sont concernés par la baisse du taux de conversion LPP, l'atteinte au système de financement par capitalisation est considérable pendant une longue période transitoire de 15 ans.
- Les caisses de pensions enveloppantes, qui ont fait leurs devoirs depuis longtemps en abaissant le taux de conversion, paient solidairement les mesures de compensation pour la réduction du taux de conversion LPP.
- La complexité du 2^e pilier continue de croître pour les caisses de pensions chargées de sa mise en œuvre, les employeurs et les personnes assurées.
- Dans les milieux des PME en particulier, les coûts sont considérés comme élevés.
- La mise en œuvre de la réforme est considérée comme un défi par les spécialistes.

Comment les caisses de pensions investissent-elles?

Quatre réponses

Rendements nets 2013–2022, en %

Source: Etude sur les caisses de pensions suisses 2023, Swisscanto by Zürcher Kantonalbank



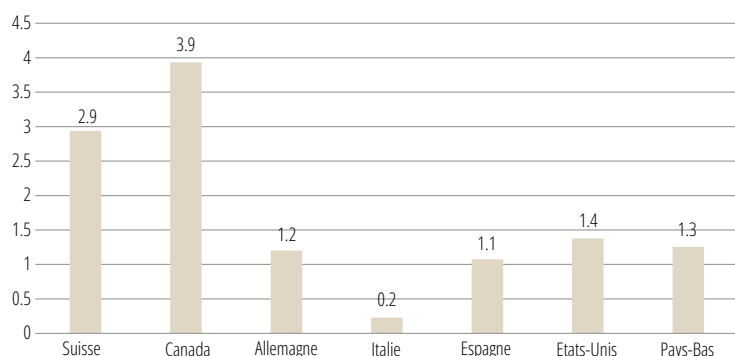
Le troisième cotisant a fait son devoir

Les turbulences sur les marchés financiers ne déstabilisent pas si vite les caisses de pensions suisses. Au contraire, les caisses ont généré chaque année près de 3 % pour les assurés.

Au cours des dix dernières années, les institutions de prévoyance ont obtenu un rendement moyen de 2.9 % pour leurs affiliés – dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas, il faut le souligner. Même en 2022, année de turbulences sur les marchés imputables à l'inflation et au retournement des taux d'intérêt, les assurés n'ont pas été mis à contribution grâce aux réserves de fluctuation de valeur que les caisses ont pu accumuler au cours des années précédentes. Le troisième cotisant, qui, selon une enquête de l'AMAS, contribue à près de 40 % à la fortune moyenne des caisses de pensions en Suisse, a rempli sa mission.

Rendements réels annuels (moyenne géométrique), 2013–2022, en %

Source: OECD Global Pension Statistics 2023, propres calculs



Les caisses suisses dans le peloton de tête international

Les institutions de prévoyance suisses se positionnent également de manière favorable en comparaison internationale. Le Canada fait encore mieux. Son marché des caisses de pensions est donc considéré comme un modèle par les experts.

Avec un rendement réel moyen de 2.9 %, les caisses de pensions suisses sont en très bonne position en comparaison internationale. C'est ce qui ressort de la statistique globale des caisses de pensions de l'OCDE portant sur une sélection de pays. Les institutions de prévoyance canadiennes sont les plus performantes. Celles-ci se distinguent par quelques particularités et sont considérées par les experts comme des modèles de référence. Contrairement à la Suisse, qui compte plus de 1300 caisses, le marché y est nettement moins fragmenté et en même temps très professionnalisé. Les institutions profitent de leurs avantages en termes de taille, investissent à l'échelle mondiale et de manière accrue dans des placements alternatifs.

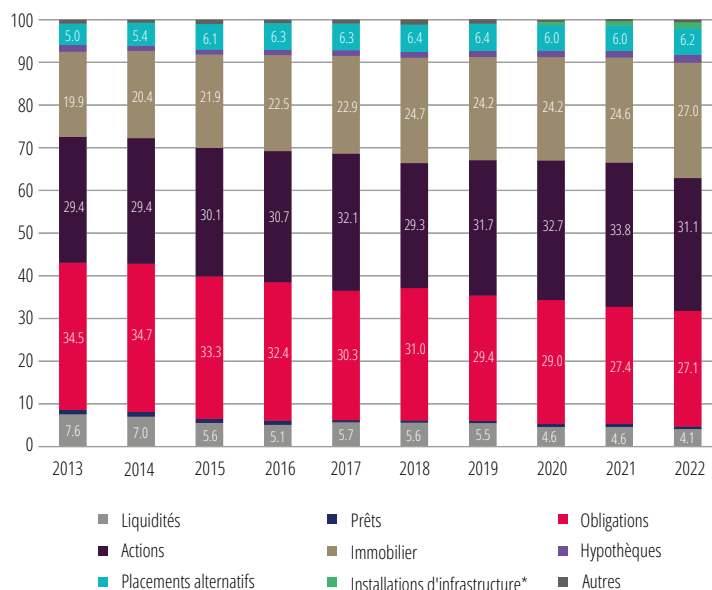
Plus d'immobilier au détriment des obligations

Depuis 2013, l'allocation d'actifs des caisses de pensions suisses n'a cessé de se modifier. C'est surtout la part de l'immobilier qui a fortement augmenté.

Au cours des dix dernières années, les placements alternatifs ont fait leur apparition dans l'allocation d'actifs des caisses de pensions suisses. Parallèlement, la part de l'immobilier a nettement augmenté et, dans une moindre mesure, celle des actions. Ce déplacement s'est fait au détriment des obligations, ce qui n'est guère étonnant compte tenu de la persistance d'un environnement de taux bas. Au cours de la faible année financière 2022, les pertes subies sur les titres et les réductions de parts qui en ont résulté dans l'allocation des actifs ont entraîné une hausse marquée de la part de l'immobilier, car ce dernier est exposé à des fluctuations de valeur moins importantes.

Allocation d'actifs 2013–2022, parts en %

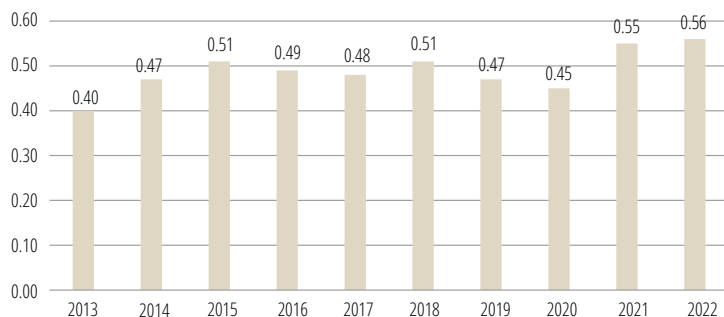
Source: Etude sur les caisses de pensions suisses 2023, Swisscanto by Zürcher Kantonalbank



* Installations d'infrastructure à partir de 2020

Frais de gestion de la fortune en % des placements à frais transparents

Source: Etude sur les caisses de pensions suisses 2023, Swisscanto by Zürcher Kantonalbank



Les performances de pointe ont un prix

Au cours de la période sous revue, les frais de gestion des actifs ont tourné entre 0.4 à 0.56 %. Le chiffre exact dépend de l'allocation d'actifs. Il s'avère qu'une stratégie plus coûteuse est souvent payante.

Au cours de la période sous revue, les frais de gestion de fortune moyens en pourcentage ont évolué dans une fourchette comprise entre 0.4 % en 2013 et 0.56 % en 2022. L'augmentation des frais est principalement due au transfert au sein de l'allocation d'actifs, car les classes d'actifs comme le private equity ou l'immobilier nécessitent une gestion plus intensive et sont donc plus chères. Mais pour les assurés, les coûts supplémentaires se sont avérés payants, comme l'a montré une évaluation spéciale de l'étude sur les caisses de pensions suisses: au cours des cinq dernières années, une approche d'investissement un peu plus coûteuse a généré au final un rendement plus élevé pour les caisses de pensions – et ce après déduction des frais de gestion de la fortune.



Francesca Pitsch

Responsable de l'étude sur les caisses de pensions suisses Swisscanto by Zürcher Kantonalbank



Iwan Deplazes

Responsable Asset Management, Banque cantonale de Zurich

La participation à l'étude sur les caisses de pensions suisses est gratuite et les participants reçoivent en outre un rapport sur le marché de référence.

Les caisses de pensions intéressées peuvent s'inscrire par e-mail à l'adresse suivante: beruflichevorsorge@swisscanto.ch.

VRAIMENT?

Par Svenja Schmidt | Dr. oec. HSG

Où pourquoi les caisses de pensions pensent queer.



Il y a quelques mois, on m'a demandé de faire un exposé sur les différences entre les types de caisses de pensions. Caisses de pensions entièrement ou partiellement autonomes, institutions collectives et communes ainsi que différentes formes mixtes et types de combinaisons. Quoi qu'il en soit, ne croyez aucune statistique sur les institutions collectives et communes. Même si vous les avez vous-même falsifiées (c'est comme cela qu'on dit, non?).

En fait, c'est justement la distinction entre les institutions collectives et communes qui est aussi claire que simple. Cependant, l'un de mes anciens certificats de travail indique par exemple que j'ai rendu de bons services à la fondation collective même s'il s'agissait sans aucun doute d'une institution commune. Motif: «C'est ce que nous écrivons depuis toujours.» Et mon ancien employeur est donc en bonne compagnie. Une institution commune qui s'appelle fondation collective même sur son site Internet s'est justifiée en expliquant qu'elle était «une fondation collective dans l'âme». Sans blague? Oui, sans blague.

Cela suggère que les statistiques reflètent également ce que les caisses de pensions qui se considèrent comme étant une fondation collective déclarent ainsi. Sans parler des données des caisses de pensions qui sont à la fois des institutions collectives et des institutions communes. La discussion LGBTQ a vraisemblablement fait son apparition également dans l'univers des caisses de pensions. Mais pas du tout là où on l'attendait, à savoir au niveau des assurés. Il semble plutôt qu'il manque, dans les statistiques courantes des caisses de pensions, une catégorie pour les fondations trans (celles qui se désignent ou se sentent depuis toujours comme des fondations collectives même si elles sont une institution commune) et les fondations non-binaires (les fondations qui ne s'identifient pas exclusivement à des institutions collectives ou communes). Donc ne croyez pas les statistiques sur les institutions collectives et communes, qui distinguent de manière binaire des deux types de fondation. Les données pourraient ne pas être significatives.

Pour ce qui est de distinguer de façon binaire: qu'est-ce qui distingue les institutions collectives des institutions communes?

Supposons que votre employeur se demande s'il doit s'affilier à une institution collective ou à une institution commune. Auprès d'une institution commune, cela signifierait que l'employeur et tous ses collaboratrices et collaborateurs se fondent globalement dans l'institution commune. Cela signifie que les mêmes conditions s'appliquent à tous les employés et à tous les employeurs. Il existe alors un règlement de prévoyance uniforme,

défini par le conseil de fondation. Le conseil de fondation est élu parmi tous les employeurs et employés affiliés sans que votre employeur y soit obligatoirement représenté. Le conseil de fondation décide de tous les éléments essentiels de votre prévoyance professionnelle. Le conseil de fondation fixe non seulement le règlement de prévoyance mais aussi la rémunération et le taux de conversion, le taux d'intérêt technique et la stratégie de placement. Tous ces paramètres s'appliquent de la même manière à tous les employeurs et employés au sein de l'institution commune. Ainsi, tous les employeurs et employés affiliés à cette institution commune forment une communauté solidaire. Si, par exemple, les collaborateurs d'une entreprise de gommes de bureau sont souvent invalides parce que l'entreprise n'offre pas de postes de travail ergonomiques, alors toutes les autres entreprises et leurs collaborateurs supportent également ces cas d'invalidité. Si les collaborateurs d'un studio de yoga atteignent un âge biblique à cause de conditions de travail favorisant la méditation, alors cette longévité est cofinancée également par les autres entreprises et assurés. Tous les risques sont supportés dans leur globalité par tous les employeurs et les employés au sein de l'institution commune: l'employé de l'entreprise de gommes de bureau soutient le yogi âgé, et le yogi l'employé bossu de l'entreprise de gommes de bureau.

Il en va tout autrement pour une fondation collective. Là-bas, chaque entreprise, en tant que propre caisse de prévoyance, assume elle-même les conséquences si ses collaborateurs se font mal au dos à cause d'une table de bureau bon marché ou si, après une vie de travail et de contemplation, ils atteignent un grand âge. Ces risques sont en premier lieu supportés par l'institution de prévoyance concernée: les yogis ne paient pas pour les employés de l'entreprise de gommes de bureau qui ont mal au dos, et ces derniers ne paient pas pour les vieux yogis. Il est donc logique que l'entreprise concernée et ses collaborateurs aient plus de possibilités de s'exprimer. Ainsi, l'institution de prévoyance fixe habituellement elle-même, dans un cadre défini, la rémunération et le taux de conversion. Souvent, elle décide également des éléments de son règlement de prévoyance, parfois même de la stratégie de placement, de la banque dépositaire ou aussi de la réassurance. Ainsi, le studio de yoga a potentiellement un taux de conversion plus faible que celui de l'entreprise de gommes de bureau bien que ces deux entités soient affiliées à la même caisse de pension.

Mais comment peut-on être une fondation collective au cœur d'une institution commune? Je n'ai pas d'exemple concluant. Mais peut-être que je ne pense pas assez «queer»?

Le Conseil de fondation de previva est l'organe suprême. Il est composé de 12 membres qui représentent paritairement les employeurs affiliés (les institutions) et les employés des institutions affiliées (les assurés).

Le Conseil institue les commissions suivantes :

- Commission de placement mobilier
- Commission de placement immobilier
- Commission des études

Commission de placement mobilier

La commission de placement mobilier se réunit une fois par mois et remplit notamment les tâches suivantes :

- Optimiser le rendement des placements mobiliers
- Etudier périodiquement les diverses variantes d'allocation d'actifs et soumettre la version optimale au Conseil de fondation pour approbation
- Analyser les tableaux de bord (répartition des classes d'actif et vérification de la congruence avec l'allocation stratégique, performances des classes d'actif et comparaison avec les indices de référence) mensuels
- Assumer la gestion tactique de la fortune et gérer les liquidités
- Discuter périodiquement avec les gestionnaires de fortune
- Vérifier l'exercice des droits de vote des actionnaires
- Choisir le « Global custody » (banque dépositaire)

Un expert externe en placements assiste la commission dans ses tâches et effectue le controlling des activités d'investissement. Il établit un rapport trimestriel.

Répartition des placements au 31 décembre 2023

	Actifs au 31.12.2023		Allocation stratégique		
	Allocation		Min	Neutre	Max
Liquidités	16'339'717	1.4%	0%	1.0%	4%
Obligations en CHF	165'790'198	14.3%	9%	14%	19%
Obligations en ME	180'309'008	15.6%	11%	17%	23%
Actions suisses	177'250'206	15.3%	11%	16%	21%
Actions monde	189'549'027	16.4%	12%	16%	20%
Actions marchés émergents	30'921'417	2.7%	2%	3%	4%
Immobilier suisse	289'874'814	25.1%	15%	24%	33%
Immobilier international	44'313'629	3.8%	3%	4%	5%
Infrastructures / Alternatifs	62'850'819	5.4%	2%	5%	9%
TOTAL	1'157'198'835	100%		100%	

Performance provisoire

La performance enregistrée par le fonds en 2023 s'élève à 5.12%, ce qui est en ligne avec les indices de référence :

Benchmark previva : 5.33%

UBS : 4.92%

Crédit Suisse : 5.45%

Actualités

Rentes pour enfants

Le National veut remplacer les rentes pour enfants par un nouveau modèle

La rente pour enfants doit être supprimée pour les bénéficiaires de rentes AVS et de la prévoyance professionnelle. Tel est l'avis du Conseil national, qui a accepté une motion en ce sens de sa Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS). Un nouveau modèle doit être introduit. C'est au tour du Conseil des Etats de se pencher sur le sujet. Selon le texte de la motion, la suppression des rentes pour enfants dans l'AVS et la prévoyance professionnelle doit s'accompagner d'une augmentation simultanée des prestations complémentaires pour les parents avec obligation d'entretien. De plus, les rentes de survivants – également appelées rentes d'orphelin – et les rentes pour enfants versées en cas d'invalidité d'un des parents doivent être conservées et leur versement doit se poursuivre à l'âge de l'AVS. De l'avis de la majorité, les rentes pour enfants de l'AVS déjà octroyées doivent en outre continuer d'être versées jusqu'à ce que s'éteigne le droit à ces prestations. (ats)



Courtiers

Normes minimales en matière de formation initiale et continue

Le secteur de l'assurance s'est accordé sur des normes minimales en matière de formation initiale et continue des intermédiaires d'assurance et a transmis ces dernières à la FINMA pour approbation à la mi-mars 2024. Les bases sont ainsi posées pour garantir la qualité du conseil de tous les acteurs du secteur. Par ailleurs, le secteur de l'assurance se conforme ainsi à une exigence du législateur, selon le communiqué de l'Association pour la formation professionnelle en assurance (AFA).

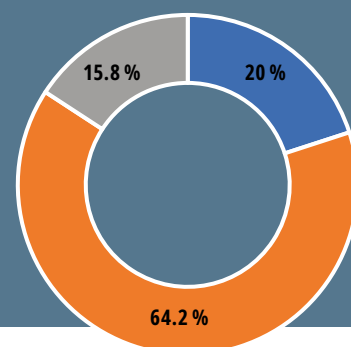
QUESTION DU MOIS

Votations

Une majorité évalue les résultats de manière négative

Dans la dernière question du mois, nous voulions savoir comment vous évaluez le oui à la 13^e rente AVS et le non au relèvement automatique de l'âge de référence pour le 2^e pilier. La grande majorité (64.2 %) des votes ont répondu par la négative. Un cinquième estime positif le fait que l'extension aide aussi l'ensemble, malgré les coûts. La plus petite partie des réponses (15.8 %) s'est exprimée de manière neutre, car les résultats de la votation ne toucheraient guère le 2^e pilier et sa réforme.

Dans la question du **mois d'avril**, nous aimerions demander à nos utilisateurs ce qu'ils pensent de la récente hausse des taux d'intérêt de la Banque nationale suisse (BNS).



Positif: chaque extension réussie aide l'ensemble, même si cela a un coût.

Négatif, le renforcement du 1^{er} pilier peut se faire au détriment du 2^e pilier.

Neutre, n'affecte guère le 2^e pilier et sa réforme.

VOTEZ >

Actualités

AVS

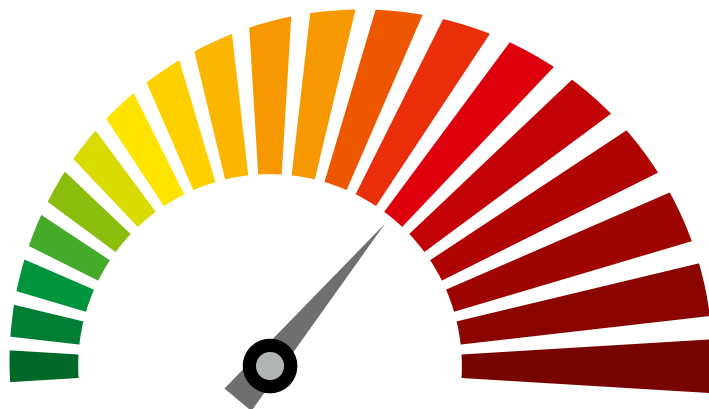
La CSSS ne veut pas augmenter les rentes pour les retraités dans le besoin

Après le «oui» à la 13^e rente AVS, les rentes de vieillesse pour les retraités dans le besoin ne doivent pas être augmentées. Tel est l'avis de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS), qui rejette une motion en ce sens de Beat Rieder (Centre). La motion a en effet été perçue comme un contre-projet à l'initiative lancée par les syndicats pour la 13^e rente AVS. Pour la CSSS, la mise en œuvre de l'initiative sur l'AVS est désormais prioritaire et nécessitera des moyens financiers considérables. Toute autre mesure modifiant fondamentalement le système des retraites devrait être traitée dans le cadre de la réforme de l'AVS. Une réforme visant à poursuivre la stabilisation de l'AVS doit être présentée d'ici fin 2026. (ats)

AVS

Majorité en faveur d'une taxe financière pour le financement de la 13^e rente

Pour le financement de la 13^e rente AVS, une majorité s'est prononcée dans un sondage en faveur de la création d'une taxe sur les transactions financières. Dans le sondage représentatif réalisé à la demande de la «NZZ am Sonntag», 64 % des personnes interrogées ont estimé qu'une taxe sur les transactions financières était l'une des trois principales sources de financement pour l'extension de l'AVS. 51 % se sont également prononcés en faveur d'une hausse des contributions fédérales par le biais d'économies dans le domaine militaire. D'autres propositions récemment discutées sont en revanche clairement rejetées. Moins de 30 % des sondés ont ainsi soutenu une augmentation de la TVA, une hausse des déductions salariales ou un relèvement de l'âge de la retraite. Parmi les sondés, 48 % se prononcent en faveur d'économies dans l'aide au développement et 40 % se disent pour l'introduction d'un impôt national sur les successions. (ats)



Performance

Un mois de février très solide

En février, les caisses de pensions ont réalisé une performance positive. Le rendement moyen s'est élevé à 1.3 % après déduction des frais, selon le communiqué d'UBS. Le mois dernier, l'écart de performance de toutes les caisses de pensions évaluées par UBS était de 3 points de pourcentage. Le meilleur résultat (+3 %) et le moins bon (-0.1 %) ont été obtenus par des petites caisses de pensions avec moins de 300 millions de francs d'actifs sous gestion. En février, l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses a progressé de 2.8 points ou 1.4 %. Son évolution depuis le début de l'année s'élève donc à 2 %. Au 29 février, l'indice s'établit à 202.8 points sur une base de 100 points au début de l'année 2000.



Personne n'est trop petit ... pour être un investisseur durable: la Fondation Ethos soutient la publication d'un livre pour enfants. Cela devrait faire perdre aux enfants le goût des Lego ou des Playmobil.

Non durable ... telle s'est révélée l'idée d'un couple en Allemagne: l'homme a simulé sa mort lors d'un accident de bateau sur la mer Baltique et a ainsi escroqué 4 millions d'euros. La supercherie a été découverte, l'homme a été condamné à trois ans de prison, sa femme à deux ans avec sursis en tant que complice.

De de telles sommes ..., ne peuvent que faire rire Tim Cook, le chef d'Apple. Mais Cook ne devrait pas trouver drôle que son entreprise doive maintenant payer un demi-milliard de dollars en raison de ses déclarations lors d'une conférence de presse sur les résultats financiers.

Pour finir ... retour en Suisse: le taux d'intérêt moyen pour les hypothèques à taux fixe sur deux ans a, avec 2.29 %, atteint un nouveau record annuel. Les hypothèques Saron sont toutefois (état mi-mars) toujours plus chères, à 2.59 %.

Actualités

Caricature du mois

Fins de mois: plus de la moitié des familles en difficulté



Salaires

Le salaire médian s'élevait à 6788 francs en 2022

Au niveau global de l'économie (secteurs privé et public ensemble), le salaire médian pour un poste à plein temps s'élevait en 2022 à 6788 francs bruts par mois. Bien que la pyramide générale des salaires soit restée relativement stable entre 2008 et 2022, il existe d'importantes différences selon les branches économiques et les profils des salariés. Un tiers des salariés a perçu des bonus et 12.1 % ont touché un bas salaire. C'est ce qu'indiquent les premiers résultats de l'enquête suisse sur la structure des salaires 2022 réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Placements durables

Un tiers des fonds de CP en «vert clair»

L'Alliance Climatique Suisse a publié un [rapport climatique](#) en trois parties. La première partie est consacrée aux bonnes nouvelles: ces deux dernières années, davantage de caisses de pensions se sont engagées sur la voie de la décarbonisation de leurs placements en titres. Un bon tiers des institutions de prévoyance est ainsi classé dans la catégorie «vert clair». Grâce à des conversions vers des solutions de placement véritablement durables, les caisses de pensions sont sur une voie qui, en l'état actuel, peut être considérée comme en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. La deuxième partie rend compte de l'immobilisme des institutions qui hésitent encore et n'en sont qu'au début de l'intégration approfondie des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Enfin, l'Alliance Climatique expose dans la troisième partie les raisons pour lesquelles il est peu réaliste d'espérer que la masse inerte des peu ou pas convaincus se mette en mouvement d'elle-même.



Aperçu des thèmes

Le numéro de mai aura pour thème «Le monde du travail moderne: comment s'accorde-t-il avec la prévoyance?».

**Réservez votre place pour le Symposium
 de Prévoyance!**

Pour les membres des conseils de fondation,
 les directeurs et collaborateurs de caisses de pension |
 CEO et CFO d'entreprises qui traitent du thème
 de la prévoyance | Membres des commissions de
 prévoyance | Courtiers



5 et 6 juin 2024

Messe Zurich

Sponsors principaux

Partenaire Know-how



Co-sponsors



Partenaires de coopération

